

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2011 - ASSERMENTATION DES AUTORITES

Présidence : Mme Evelyne Voutaz, Préfet (1^{ère} partie)
M. Philippe Magnenat, Président (2^{ème} partie)

1^{ère} partie : Assermentation et élection du Président et du Secrétaire du Conseil communal

Avant de procéder aux assermentations, M. Paul-Emile Schwitzguébel nous apporte un message de la Paroisse de Vaulion-Romainmôtier.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les autorités communales ont été élues le 13 mars 2011, de manière tacite pour le Syndic, un conseiller et les suppléants. Ces dernières se sont réunies pour être assermentées et élire le Président pour une année et le Secrétaire pour 5 ans.

Aucun recours n'a été présenté, Mme le Préfet peut procéder à l'assermentation des autorités communales. Elle invite l'assemblée à se lever et donne lecture du serment. A l'appel de son nom, chaque conseillère et conseiller lève la main droite et déclare « Je le Promet ». Les 28 conseillers sont présents.

A la fin de l'appel, Mme le Préfet déclare que le Conseil communal de Vaulion est installé pour la législature 2011-2016.

Après avoir vérifié qu'il n'y a aucune incompatibilité selon l'art. 48 de la Loi sur les communes, Mme Madeleine Guyon, MM. Claude Goy, Claude Languetin, François Moffrand et Guy Reymond sont assermentés par Mme le Préfet.

La cérémonie d'assermentation est terminée, Mme le Préfet invite l'assemblée à élire le Président et le Secrétaire du Conseil communal. Mme Valérie Meyer fonctionne comme secrétaire provisoire et MM. Alain Schaffter et Alexandre Tharin comme scrutateurs.

Election du Président

M. Philippe Magnenat est proposé pour le poste de Président et accepte. Aucune autre proposition.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bulletins délivrés : 28 | Bulletins nuls : 0 |
| Bulletins rentrés : 28 | Bulletins valables : 28 |
| Bulletins blancs : 2 | Majorité : 15 |

M. Philippe Magnenat est élu Président du Conseil communal avec 26 voix.

Election du Secrétaire

Mme Valérie Meyer est proposée pour le poste de Secrétaire et accepte. Selon l'art. 14 du Règlement du Conseil communal, Mme Valérie Meyer peut être élue Secrétaire du Conseil. Aucune autre proposition.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bulletins délivrés : 28 | Bulletins nuls : 0 |
| Bulletins rentrés : 28 | Bulletins valables : 28 |
| Bulletins blancs : 0 | Majorité : 15 |

Mme Valérie Meyer est élue Secrétaire du Conseil communal avec 28 voix.

Mme le Préfet déclare que désormais le Conseil peut valablement délibérer et peut procéder aux élections nécessaires pour former le bureau. Elle apporte les félicitations aux élus et les salutations de l'Etat de Vaud.

La Municipalité, ainsi que Mme le Préfet se retirent afin que le Conseil puisse poursuivre ses débats.

2^{ème} partie : Elections supplémentaires

M. Philippe Magnenat demande de procéder aux élections suivantes :

Election du Vice-Président

M. Danilo Perotti est proposé pour le poste de Vice-Président et accepté. Aucune autre proposition.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bulletins délivrés : 28 | Bulletins nuls : 0 |
| Bulletins rentrés : 28 | Bulletins valables : 28 |
| Bulletins blancs : 4 | Majorité : 15 |

M. Danilo Perotti est élu Vice-Président avec 24 voix.

Election des Scrutateurs

MM. Michael Roch et Yvan Salzmann sont proposés et acceptent. Aucune autre proposition.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bulletins délivrés : 28 | Bulletins nuls : 0 |
| Bulletins rentrés : 28 | Bulletins valables : 28 |
| Bulletins blancs : 1 | Majorité : 15 |

MM. Michael Roch et Yvan Salzmann sont élus avec 27 voix chacun.

Election des suppléants

MM. Blaise Guignard et Alain Salzmann sont proposés et acceptent. Aucune autre proposition.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bulletins délivrés : 28 | Bulletins nuls : 0 |
| Bulletins rentrés : 28 | Bulletins valables : 28 |
| Bulletins blancs : 0 | Majorité : 15 |

MM. Blaise Guignard et Alain Salzmann sont élus avec 28 voix chacun.

Election du Vice-Secrétaire

Mme Caroline Paccaud est proposée et accepte. Aucune autre proposition.

M. le Président fait voter à main levée. Mme Caroline Paccaud est élue avec 27 voix.

Election de la commission permanente de recours en matière de taxes communales

Sont proposés et acceptent Mme Danielle Guignard, MM. Philippe Guignard, Steve Magnenat, Bernard Martignier et Jean-Marc Reymond.

M. le Président fait voter à main levée. Cette commission est élue à l'unanimité.

Election d'un délégué et d'un suppléant pour l'ASCOVABANO

Mme Fabienne Perotti est proposée en tant que déléguée et Mme Véronique Dupraz-Rutz en tant que suppléante et acceptent toutes les deux. Aucune autre proposition.

Mme Fabienne Perotti est élue à l'unanimité en tant que déléguée et Mme Véronique Dupraz-Rutz est élue à l'unanimité en tant que suppléante.

Le Président lève la séance, il est 20h35.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer